

# LEDEVOIR

**CULTURE**

La musique des femmes : la chronique d'Odile Tremblay | **B8**

**2**  
CARTER

**ÉCONOMIE**

La Banque du Canada relève ses taux d'intérêt et sert une autre mise en garde aux ménages du pays

**1,75 %**



Le président Barack Obama  
MATT ROURKE ASSOCIATED PRESS



BRENDAN SMIALOWSKI AGENCE FRANCE-PRESSE

**C'est une période perturbante, une période de divisions profondes, et nous devons faire tout ce que nous pouvons pour nous rassembler**

HILLARY CLINTON



L'ancien directeur de la CIA John Brennan  
SCOTT OLSON AGENCE FRANCE-PRESSE

**ÉTATS-UNIS**

## Un acte terroriste partisan ?

Des bombes artisanales envoyées à plusieurs démocrates sèment l'émoi à la veille des élections de mi-mandat

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ  
LE DEVOIR

Des « actes de terreur » relevant de la « violence politique » : plusieurs bombes artisanales adressées à des adversaires notoires de Donald Trump ont été interceptées mercredi aux États-Unis, mettant en lumière un climat de profonde division à moins de deux semaines des élections de mi-mandat.

Les colis, qui n'ont fait aucun dommage, visaient tous des têtes d'affiche démocrates ou des critiques du président Trump. Ceux-ci partagent aussi le fait d'être régulièrement ciblés et invectivés par ce même président, et plus largement par la droite américaine.

« Les actes et les menaces de violence politique n'ont pas leur place aux États-Unis », a tout de même réagi M. Trump mercredi après-midi. Sur un ton contrasté par rapport à sa rhétorique partisane, il a fait valoir que « dans des moments comme celui-ci, nous devons nous rassembler ». M. Trump a soutenu que son gouvernement et lui étaient « extrêmement fâchés, bouleversés et mécontents de ce qui [s'est passé mercredi] ».

Plusieurs autres républicains ont emboîté le pas. « Tous les Américains



Les policiers montent la garde devant l'édifice Time Warner, à New York, où loge CNN. Un colis piégé y avait été déposé à l'intention de l'ancien directeur de la CIA John Brennan.  
KEVIN HAGEN ASSOCIATED PRESS

VOIR PAGE A 2 : TERRORISTE

**INDEX**

- Avis légaux..... B4
- Culture..... B7
- Décès..... B2
- Économie..... B1
- Éditorial..... A6
- Grille TV..... B7
- Idées..... A7
- Météo..... B6
- Monde..... B5
- Mots croisés..... B6
- Sports..... B6
- Sudoku..... B6

## L'étudiante rebelle et le génocidaire

Dans *Lèvres de pierre*, Nancy Huston établit des parallèles entre la jeunesse de Pol Pot et la sienne

MANON DUMAIS  
LE DEVOIR

En 2008, visitant le Cambodge, Nancy Huston est troublée de se rappeler que dans les années 1970, alors qu'elle étudiait à Paris, elle avait soutenu Pol Pot et les Khmers rouges, responsables de la mort de 1,7 million de Cambodgiens.

Dix ans plus tard, la romancière livre le fruit de ses réflexions, *Lèvres de pierre*, sous la forme d'une autofiction relatant le parcours de Dorrit, « mad girl » canadienne et future romancière, et d'une exofiction où elle imagine comment le doux Saloth Sâr est devenu un despote sanglant.

« J'avais envie de réfléchir à cette époque de ma vie où j'avais été successivement quelqu'un de très

paumé, de très marxiste-léniniste et de très féministe, quasiment prête à tuer une bonne partie des mâles sur la surface de la Terre », confie l'écrivaine.

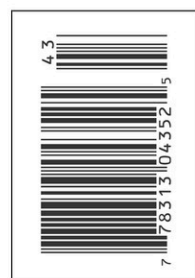
« C'est vraiment un livre sur ce que j'appelle le grand écart, poursuit-elle. Nous sommes naïvement convaincus que tous les êtres humains sont comme nous, qu'ils se racontent leur vie comme un roman. Dans cette partie du monde, on a vraiment le sentiment qu'il s'agit d'une autre humanité, d'une autre façon d'être dans la vie, dans le corps, dans l'histoire. »

Tandis qu'elle replonge dans son passé et dans celui de ce pays peuplé de grands bouddhas de pierre au sourire bienveillant, elle tente vainement

VOIR PAGE A 4 : ÉTUDIANTE



Nancy Huston  
MARIE-FRANCE COALLIER LE DEVOIR



# Des « actes de terreur » alimentés par la rhétorique trumpiste

L'agressivité du président américain inspire les gestes de violence, soulignent des experts

ALEXANDRE SHIELDS  
LE DEVOIR

Si on ne savait rien lundi du ou des auteurs des « actes de terreur » qui ont ciblé des personnalités bien en vue du Parti démocrate et le réseau CNN, plusieurs y voient déjà la résultante de la rhétorique persistante du président Donald Trump. Et rien n'indique qu'il serait enclin à changer de ton face à ses adversaires politiques, malgré la dégradation du climat politique aux États-Unis.

Président de l'Observatoire sur les États-Unis de la Chaire Raoul-Dandurand, Charles-Philippe David ne s'étonne pas de la tournure des événements en sol américain, à deux semaines des élections de mi-mandat, mais aussi près de deux ans après l'élection du milliardaire républicain Donald Trump au poste de président des États-Unis.

« Ça ne me surprend pas. Le climat politique est tellement délétère, hautement toxique et très polarisé aux États-Unis, avec ce président pour le moins atypique », résume-t-il.

M. David le dit et le répète : Donald Trump est un véritable « pyromane » de la politique. « Dans toutes les catégories, nous avons affaire à un président qui dépasse tous les sommets de la politique sale. »

À maintes reprises, au fil des mois, des discours, des déclarations et des tweets, il a d'ailleurs multiplié les propos incendiaires contre les démocrates, ou encore les médias. « À la moindre occasion, et de façon totalement intempestive et grotesque, il attaque ses adversaires politiques. Il est constamment en train de vouloir désigner des coupables pour tout et rien », souligne Charles-Philippe David.

À plusieurs occasions, il s'en est pris ouvertement à Hillary Clinton, à qui était destinée une des bombes artisanales découvertes au cours des dernières heures. Trump l'a souvent accusée d'être « malhonnête », en plus de répéter, lors de la campagne de 2016, qu'elle devrait être carrément emprisonnée.



Un chien policier au travail près des bureaux de CNN à New York  
SPENCER PLATT  
AGENCE  
FRANCE-PRESSE

Il s'en est aussi pris à son mari et ex-président Bill Clinton, insinuant que celui-ci avait « agressé des femmes ». M. Trump a en outre remis en question le fait que l'ancien président Barack Obama était né en sol américain. Un des colis suspects lui était destiné.

On ne compte par ailleurs plus les attaques virulentes contre les médias, dont le réseau CNN, accusé de diffuser des « fake news » (fausses informations). Le média américain a dû être évacué de toute urgence mercredi, après la découverte d'un engin « potentiellement

destructeur » envoyé à ses bureaux de New York.

Bref, souligne M. David, le président a de toute évidence semé les germes qui ont pu mener à ces « actes de terreur ». « Il n'est pas conscient qu'il est lui-même responsable, en bonne partie, de l'aggravation du climat politique aux États-Unis. Il a été un accélérateur puissant du développement de la haine politique. »

Titulaire de la Chaire UNESCO en prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents à l'Université de Sherbrooke, David Morin constate lui aussi que ces événements « se déroulent dans le contexte d'une très forte polarisation sur le plan politique aux États-Unis, qui s'est publiquement cristallisée depuis l'élection de M. Trump ».

« Plus récemment, l'affaire du juge Kavanaugh et l'approche des élections de mi-mandat, où les démocrates pourraient l'emporter, ajoutent à ces tensions sociétales. Ces colis piégés contribuent à accentuer le climat de tension extrême et de suspicion, voire de peur, qui caractérise le débat politique américain aujourd'hui », ajoute M. Morin.

## Terrorisme intérieur

Dans ce contexte, peut-on s'attendre à un changement de ton du président? « Non », répond Charles-Philippe David.

« Il n'agit pas comme une autorité morale, alors que c'est très important lorsqu'on est le président des États-Unis, particulièrement dans les moments difficiles. Les anciens présidents nous ont montré cela à plusieurs reprises, tant les républicains que les démocrates. Trump, au contraire, n'a jamais quitté son rôle de politicien en campagne électorale. C'est frappant. »

Difficile, cependant, de voir qui pourrait être à l'origine de ces colis piégés.

« Sans présumer des motivations dans ce cas précis, si les regards se tournent vers l'extrême droite, c'est que les États-Unis ont une longue histoire de terrorisme intérieur et de violence politique, notamment liée, d'une part, à l'extrême droite et, d'autre part, aux mouvements antigouvernementaux », explique M. Morin.

« Les colis piégés, ici artisanaux, semble-t-il, sont un modus operandi bien connu dans ce pays. On l'a vu au Texas l'an passé ou avec la ricine auparavant, pour ne citer que ces exemples », ajoute-t-il.

Dans ce contexte, selon M. David, la question qui se pose maintenant est simple : « Est-ce qu'on ne risque pas de voir de nouveau des événements comme ceux-là, voire pire ? »

## Des appels à la solidarité

### TERRORISME

SUITE DE LA PAGE A 1

[doivent] dénoncer des tentatives d'actes de terrorisme intérieur », a soutenu le leader des républicains au Sénat, Mitch McConnell. « Ces gestes ignobles n'ont pas leur place dans ce pays », estime le vice-président Mike Pence.

En soirée, lors d'un rassemblement partisan à Mosinee, au Wisconsin, Donald Trump a repris le discours tenu plus tôt dans la journée.

Qui donc fut ciblé? Le FBI a lié à ce dossier des envois faits à l'ancien président Barack Obama, l'ancienne secrétaire d'Etat et candidate à la présidence Hillary Clinton, la chaîne d'informations CNN (par un colis adressé à l'ancien directeur de la CIA John Brennan), l'ex-ministre de la Justice de M. Obama Eric Holder et le milliardaire George Soros, un grand donateur démocrate chez qui une bombe artisanale avait été découverte lundi.

Au moins un autre colis suspect aurait été adressé à une élue californienne, Maxine Waters. Celle-ci est régulièrement moquée par M. Trump, qui l'accuse d'avoir « un quotient intellectuel extraordinairement bas ».

Pour le maire de New York, Bill de Blasio, il y avait derrière tous ces envois et dans le message implicite qu'ils transmettent une « volonté de terroriser ».

### Colis semblables

Un communiqué diffusé par le FBI indiquait en fin de journée que les colis en cause étaient semblables et contenaient tous « des dispositifs potentiellement destructeurs ». Leur potentiel explosif n'était toutefois pas évident. Plusieurs médias américains ont fait état du caractère amateur des colis.

L'adresse de l'expéditeur des paquets était par ailleurs toujours celle de l'élue démocrate Debbie Wasserman Schultz, ancienne présidente du comité national



Un démineur inspecte un colis suspect au bureau de la démocrate Debbie Wasserman Schultz, à Sunrise en Floride.  
JOE RAEDLE GETTY IMAGES/AGENCE FRANCE-PRESSE

du Parti démocrate. « Cette enquête est de la plus grande priorité pour le FBI, a indiqué le directeur Christopher Wray. Nous déploierons la pleine puissance des ressources du FBI pour identifier et arrêter les responsables. »

La première alarme dans ce dossier est venue mercredi matin par le service fédéral chargé de la protection des anciens présidents. Il a annoncé avoir intercepté deux colis destinés à M<sup>me</sup> Clinton (adressé à sa résidence de la banlieue de New York, où elle habite avec son mari, l'ancien président Bill Clinton) et à M. Obama, qui demeure à Washington. Dans les deux cas, les envois ne sont jamais passés près d'arriver à destination.

Peu après, les bureaux new-yorkais de CNN — que M. Trump accuse régulièrement de colporter des « fake news » — étaient évacués après la découverte

d'un colis suspect adressé à John Brennan, un critique récurrent et mordant de Donald Trump. Deux fausses alertes ont aussi fait monter la pression en cours de journée.

### « Haine »

« Nous traversons une période où les gens ressentent beaucoup de haine dans l'air », a constaté le maire de New York mercredi.

« C'est une période troublante, une période de divisions profondes, a ajouté Hillary Clinton dans un discours prononcé en Floride. Nous devons faire tout notre possible pour nous rassembler. »

M<sup>me</sup> Clinton a enjoint aux Américains de voter le 6 novembre pour des candidats « qui feront cela » : rassembler plutôt que diviser.

Dans un communiqué diffusé conjointement, les chefs démocrates au Congrès (Nancy Pelosi et Chuck Schumer) ont dénoncé plus directement le rôle d'agent agitateur joué par Donald Trump dans le débat politique américain. « De façon répétée, le président cautionne la violence physique et divise les Américains avec ses mots et ses actes », ont-ils dit.

Le président de CNN, Jeff Zucker, a quant à lui accusé la Maison-Blanche « d'incompréhension totale face à la gravité de ses attaques continues contre les médias ». « Le président et surtout la porte-parole de la Maison-Blanche [Sarah Huckabee Sanders] doivent comprendre que les mots ont une importance », estime M. Zucker.

Tout ceci a lieu dans le contexte tendu des élections de mi-mandat, qui doivent renouveler les 435 membres de la Chambre des représentants et le tiers des sénateurs.

La polarisation entre républicains et démocrates s'est aussi récemment exprimée autour de la confirmation à la Cour suprême du juge conservateur Brett Kavanaugh.

Avec l'Agence France-Presse

## Chronologie des événements

### Lundi, Bedford, NY

George Soros, un philanthrope proche des démocrates, est la cible d'une bombe. La police est avertie et elle détruit le dispositif. Personne n'a encore été arrêté dans cette affaire.

### Tard mardi soir, Chappaqua, NY

Un engin explosif adressé à la résidence d'Hillary et Bill Clinton est intercepté par l'agence fédérale des services secrets, chargée entre autres de la protection du président et des anciens présidents des États-Unis.

### Tôt mercredi matin, Washington D.C.

Un second colis contenant une bombe, adressé au bureau de l'ex-président Barack Obama, est intercepté par les services secrets.

### Peu après 10 h, New York, NY

Un colis suspect force l'évacuation de l'édifice où se trouvent les bureaux new-yorkais de CNN. Il est adressé à John Brennan, l'ancien directeur de la CIA, qui n'a pourtant pas de lien direct avec CNN.

### 11 h, Sunrise, Floride

Un colis suspect est découvert près du bureau de la représentante Debbie Wasserman Schultz, ex-présidente du Comité national démocrate. Le paquet est en fait destiné au procureur général sous Obama, Eric Holder, mais une erreur dans l'adresse fait en sorte qu'il se retrouve à l'adresse de l'expéditeur correspondant au bureau de M<sup>me</sup> Wasserman Schultz.

### 12 h, New York, NY

Le gouverneur démocrate de l'État de New York, Andrew Cuomo, s'inquiète d'un colis suspect livré à son bureau. La police confirme plus tard que ce n'est qu'une fausse alerte.

### 13 h, San Diego, Californie

Le bureau de la sénatrice Kamala Harris est évacué à cause d'un colis suspect. C'est en fait une fausse alerte.

### 13 h 45, Washington D.C.

On apprend qu'un colis adressé à la représentante démocrate Maxine Waters est intercepté par la police du Capitole. Il n'est pas clair si le paquet contient un engin explosif.

Alexis Riopel avec l'Agence France-Presse

## Le feu sous la cendre

MICHEL DAVID



**L**a mairesse Valérie Plante et le chef de l'opposition à l'Hôtel de Ville de Montréal, Lionel Perez, ont eu la sagesse de refuser de se lancer prématurément dans un débat sur les signes religieux, mais ce n'est que partie remise.

La motion du conseiller indépendant de Snowdon, Marvin Rotrand, qui semble se complaire dans le rôle du bouffeur, était d'ailleurs sans objet. La CAQ n'a jamais évoqué la possibilité d'interdire le port de signes religieux aux élus, que ce soit à l'Assemblée nationale ou au niveau municipal. La charte de la laïcité du gouvernement Marois ne le prévoyait pas non plus.

M. Rotrand soutient avoir obtenu l'assurance que les élus de Projet Montréal et d'Ensemble Montréal auraient appuyé sa motion si celle-ci avait été mise aux voix. Cela est en effet probable, mais quel aurait été l'intérêt d'enfoncer une porte ouverte, sinon d'envenimer un débat qui est déjà suffisamment explosif?

M. Rotrand n'en est pas à sa première intervention du genre. Au printemps dernier, il avait demandé au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) d'autoriser ses agents à porter le hidjab ou le turban, comme c'est le cas dans de nombreux corps policiers municipaux ailleurs au Canada, que ce soit à Toronto, Vancouver, Calgary ou Edmonton, ou encore dans la GRC.

Aucun policier en service au Québec n'avait manifesté l'intention d'en porter, mais une jeune étudiante en techniques policières du collège Ahuntsic, Sandos Lamrhari, qui souhaite faire carrière au SPVM ou au Service de police de la Ville de Laval tout en portant le hidjab, avait été érigée en symbole par le premier ministre Couillard, qui voyait en elle l'incarnation d'un Québec confiant dans l'avenir, où tout le monde peut participer.

•••••

Là encore, il était permis de s'interroger sur l'opportunité de provoquer ce débat, puisque le gouvernement libéral refusait d'interdire à qui que ce soit de porter des signes religieux, pour autant que le visage soit découvert, contrairement à la recommandation de la commission Bouchard-Taylor. Il entendait plutôt laisser à chaque corps policier le soin d'établir son propre code vestimentaire. Or, la direction du SPVM se disait ouverte à toute demande, tout comme la mairesse Plante.

Le changement de gouvernement rend cependant le débat inévitable. Si le premier ministre Legault n'exclut pas que les enseignants puissent échapper au projet de loi que présentera éventuellement le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Simon Jolin-Barrette, il n'y aura pas de recul dans le cas des agents de l'État exerçant un « pouvoir de coercition », notamment les policiers.

La constitutionnalité du projet sera contestée à coup sûr. M. Jolin-Barrette se dit convaincu que son projet passera le test des tribunaux. Sinon, M. Legault a réitéré dès le lendemain de l'élection qu'il était prêt à invoquer la disposition dérogatoire (« clause nonobstant ») prévue dans les chartes des droits. D'une manière ou d'une autre, l'interdiction du port de signes religieux finira donc par avoir force de loi.

•••••

Ce débat risque d'accentuer encore davantage le clivage entre l'île de Montréal et le reste du Québec, dont la dernière élection a donné une illustration spectaculaire. Le feu couve sous la cendre et il ne faut pas sous-estimer le risque de dérapage. Il y a à peine deux semaines, le maire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, Dimitrios Jim Beis, s'en est pris féroce à la CAQ, dont il dénonçait les « politiques perçues comme racistes ».

« La CAQ instrumentalise la laïcité comme un cheval de Troie pour la mise en œuvre de politiques d'exclusion et de division. Aucun Québécois ne devrait avoir à choisir entre sa carrière et sa foi », écrivait-il sur Facebook. Des propos qui avaient un désagréable accent de déjà entendu.

On peut légitimement plaider que, dans une ville aussi multiethnique que Montréal, la population fera davantage confiance à son corps policier si sa composition reflète la diversité ambiante. La commission Bouchard-Taylor avait pris cet argument en compte, mais avait néanmoins conclu que la nécessité d'incarner pleinement la neutralité de l'État l'emportait dans le cas des policiers.

À l'Hôtel de Ville de Montréal, on trouvera sans doute cette interdiction excessive, même si le projet de loi de M. Jolin-Barrette sera nettement moins contraignant que l'était celui de Bernard Drainville, qui visait, au terme d'une période de transition, l'ensemble des employés d'une municipalité.

Le gouvernement Couillard accordait aux divers corps policiers, donc aux municipalités, le droit de définir leurs propres règles. On ne parle cependant pas ici d'aménagement urbain, mais d'un principe directeur applicable à toute la société québécoise. L'expression de la neutralité de l'État ne peut pas être à géométrie variable. Que cela leur plaise ou non, il n'appartient pas aux municipalités d'en fixer les paramètres, mais au gouvernement élu par l'ensemble de la population du Québec.

**Ce débat risque d'accentuer encore davantage le clivage entre l'île de Montréal et le reste du Québec, dont la dernière élection a donné une illustration spectaculaire. Le feu couve sous la cendre et il ne faut pas sous-estimer le risque de dérapage.**

# Échec du ministère de l'Éducation au Nunavik

JESSICA NADEAU  
LE DEVOIR

Taux de diplomation alarmant, manque de services aux élèves en difficulté, fermeture de classes par manque de personnel et accès très limité aux études postsecondaires... La protectrice du citoyen relève une série de lacunes dans les services éducatifs au Nunavik et somme le ministère de l'Éducation d'assumer ses obligations envers les jeunes Autochtones.

Au nord du 55<sup>e</sup> parallèle, le taux de diplomation est de 26 %. C'est donc dire qu'à peine un jeune sur quatre termine sa 5<sup>e</sup> secondaire dans les temps prévus, contre trois sur quatre dans le reste du Québec. Cette statistique illustre bien comment « différents facteurs viennent compliquer la démarche du jeune Inuit tout au long de son parcours scolaire », estime la protectrice du citoyen, Marie Rinfret, qui a fait enquête à la suite de plaintes sur la qualité des services éducatifs offerts dans les écoles du Nunavik.

Pour expliquer le faible taux de diplomation, la protectrice évoque notamment la langue d'enseignement. Dans les premières années, les cours sont donnés en inuktitut, mais dès la quatrième année, ils doivent passer à l'anglais ou au français. « On exige alors beaucoup des élèves. On attend d'eux qu'ils apprennent à communiquer, à lire et à écrire dans une langue seconde ou une langue tierce, qui leur est parfois étrangère, tout en poursuivant l'acquisition des apprentissages du cursus scolaire (mathématiques, sciences, univers social, etc.) enseignés dans une autre langue que l'inuktitut. » Ceci entraîne des retards importants sur le plan pédagogique, et ce, dès la sixième année, note-t-elle.

Ceux qui obtiennent malgré tout leur diplôme se voient également limités dans leurs choix d'études postsecondaires. Non seulement ils doivent déménager à Montréal ou dans une autre grande ville du « Sud » pour aller au cégep, mais ils n'ont pas accès à certains programmes. En effet, faute de ressources, les cours de mathématiques avancées, de chimie et de physique, qui sont des prérequis pour plusieurs programmes, ne sont tout simplement pas offerts dans les écoles du Nunavik.

Les difficultés de recrutement et de rétention du personnel enseignant sont aussi un enjeu majeur. Peu d'Inuits détiennent un brevet d'enseignement, ce qui force la commission scolaire à recruter à l'extérieur. Or, il



Trois enfants sur quatre ne terminent pas le secondaire dans les temps prévus.

SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE

manque de logements pour héberger ces derniers, ce qui limite les possibilités d'embauche. Le taux d'absentéisme est important, ce qui « force » les directions à fermer des classes, faute de remplacement. « On annule en moyenne 8 cours de 45 minutes pour chaque jour de classe, pour chaque école, en raison de l'absence du personnel enseignant. »

Autre grand problème : le manque de services pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Selon les chiffres du ministère, ils seraient à peine 2,4 % à avoir de tels problèmes dans les écoles du Nunavik, contre 26 % pour l'ensemble du Qué-

bec. Cette statistique illustre que les jeunes qui ont des besoins spécifiques n'obtiennent aucun service : il n'y a ni évaluation ni plan d'intervention, et il manque de ressources qualifiées.

La protectrice du citoyen n'a pas d'autorité sur les commissions scolaires. Elle vise donc le ministère de l'Éducation, qui tarde à répondre aux demandes répétées de la commission scolaire, et l'invite à s'asseoir avec la communauté pour trouver des solutions. « Le ministre adopte une vision restrictive de son rôle, écrit-elle. Ce faisant, il ne fournit pas à la commission scolaire les outils nécessaires à la réalisation de son mandat. »

## Non aux exercices de confinement dans les écoles de la CSDM

MARCO FORTIER  
LE DEVOIR

Les exercices de confinement barricadé dans les écoles peuvent entraîner de l'anxiété et de la confusion. La Commission scolaire de Montréal (CSDM) a décidé de ne pas imposer ces exercices controversés visant à enseigner aux élèves et au personnel des écoles comment réagir en cas d'attaque armée entre les murs de l'établissement.

Dans une décision qui risque de faire bouler de neige, la plus grande commission scolaire du Québec a entériné mercredi soir le rapport d'un comité d'experts qui exprime des doutes sur la pertinence des exercices de confinement barricadé.

« Actuellement, il n'existe aucune étude qui démontre l'efficacité des exercices de confinement dans les écoles pour diminuer les pertes humaines en cas de tireur actif », indique le rapport de 26 pages. Le comité était formé de huit membres du personnel de la CSDM, dont des directeurs d'école, appuyés par les chercheurs Lyse Turgeon (Université de Montréal), Camillo Zacchia (Institut Douglas) et Jacques Hébert (UQAM).

**On prend bonne note du rapport qui nous indique que les exercices de confinement barricadé peuvent créer de l'anxiété chez les élèves et les membres du personnel**

CATHERINE HAREL BOURDON



« Il existe cependant des risques importants, tant physiques que psychologiques, qui doivent être soulevés par rapport aux bénéfices présumés des exercices de confinement », poursuit le document.

La Commission scolaire compte ainsi rappeler aux directions d'école que chaque établissement peut décider d'offrir ou non des exercices de confinement aux élèves et au personnel. Plusieurs écoles croyaient à tort qu'ils étaient obligatoires.

Par contre, tous les employés des écoles de la CSDM, y compris les enseignants, les concierges et les secré-

taires, devront suivre une séance d'information sur les « bonnes pratiques à adopter en cas de tireur actif », élaborée avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Il ne s'agit pas d'un exercice de confinement où les participants doivent se barricader en classe dans le cadre d'une attaque armée simulée.

### Alerte à l'anxiété

« On prend bonne note du rapport qui nous indique que les exercices de confinement barricadé peuvent créer de l'anxiété chez les élèves et les membres du personnel », a indiqué au *Devoir* Catherine Harel Bourdon, présidente de la CSDM.

Dans l'île de Montréal, le SPVM a participé à 180 exercices de confinement dans les écoles en 2016, dont la moitié avec la participation des élèves, précise le rapport. « Parmi les obstacles rencontrés par les établissements ayant effectué des démarches en matière d'exercices de confinement, l'anxiété des élèves et des membres du personnel est celui qui est invoqué le plus souvent, soit près de deux fois plus souvent que l'appréhension et la résistance des parents. »

Fait à noter, les exercices de confinement barricadé sont obligatoires pour le personnel et les élèves de toutes les écoles des deux commissions scolaires anglophones de l'île (English-Montreal et Lester-B.-Pearson). Le ministère de l'Éducation du Québec a le pouvoir de rendre obligatoire la tenue d'exercices de confinement, mais il laisse cette décision aux décideurs locaux. Ces exercices sont obligatoires en vertu de la loi en Ontario et au Manitoba, et d'une décision ministérielle ou des commissions scolaires dans quatre autres provinces.

# La protection de l'environnement pourrait devenir la 9<sup>e</sup> valeur libérale

MARIE-MICHÈLE SIOUI  
LE DEVOIR  
À LAC-BEAUPORT

Les élus libéraux ont ouvert la porte toute grande mercredi à une proposition de leur Commission-Jeunesse, qui souhaite faire de la protection de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques la neuvième valeur officielle du Parti libéral du Québec (PLQ).

Aux huit valeurs qui séquent l'ADN libéral, les jeunes libéraux souhaitent inclure cet enjeu afin qu'il soit « au cœur des priorités des candidats » à la chefferie du parti.

« Pendant la campagne électorale, malheureusement, la question de l'environnement n'a vraiment pas été une question prioritaire [pour le PLQ]. On en a parlé deux ou trois jours maximum. On ne veut plus que ça arrive », a déclaré le président de la Commission-

**Sachant que les jeunes ont un très gros poids dans le vote pour le prochain chef, nos revendications ont intérêt à être entendues par les candidats**

MAXIME DEBEAUVAIS



Jeunesse du parti, Stéphane Stril.

« Sachant que les jeunes ont un très gros poids dans le vote pour le prochain chef, nos revendications ont intérêt à être entendues par les candidats », a aussi fait valoir le porte-parole des jeunes libéraux, Maxime Debeauvais, dans un échange avec *Le Devoir*.

Le PLQ a adopté sept valeurs cardinales en 2002. À celles-là s'est greffée, en 2004, la valeur de « l'équité intergénérationnelle », qui a notamment guidé le désir de l'ex-premier ministre Philippe Couillard d'équilibrer les finances publiques, selon Stéphane Stril.

**Un enjeu « incontournable »**

À son arrivée au caucus préélectionnel du PLQ à Lac-Beauport, le chef intérimaire Pierre Arcand a dit de l'enjeu environnemental qu'il était « incontournable ».

« J'accueille avec beaucoup d'enthousiasme cette idée qui vient de la Commission-Jeunesse, a-t-il déclaré.

Le reproche qui a été fait pendant la campagne, c'est qu'on a présenté nos mesures environnementales un peu plus tard que ce qui aurait peut-être dû être [fait], compte tenu de l'importance que l'environnement a prise durant la campagne. »

Stéphane Stril a été plus direct. « En environnement, on a proposé d'abolir les pailles [de plastique]. Ce n'est pas quelque chose de très intéressant », a-t-il jugé.

À son avis, la proposition libérale la plus porteuse en environnement était celle promettant la gratuité des transports en commun pour les étudiants à temps plein et les aînés.

La nouvelle critique libérale en environnement, Marie Montpetit, a évoqué une « initiative extrêmement louable » de la part des jeunes libéraux. « C'est certainement une demande qui va être considérée avec beaucoup d'attention. C'est très pertinent et très en phase avec

nos positions », a-t-elle affirmé. La responsabilité de trancher la question incombera toutefois aux membres du parti lors d'un congrès, a-t-elle rappelé.

L'élue de Saint-Laurent, Marwah Rizqy, s'est quant à elle dite « très d'accord avec les jeunes libéraux ». Selon elle, « les jeunes, les millénariaux, ne parlent que de ça ».

Et puis, c'est à ces jeunes que les aspirants à la chefferie du PLQ — dont elle ne cache pas faire partie — devront parler lors de la course, puisque le nouveau mode de scrutin adopté par le parti leur donne un pouvoir accru. « Le tiers des votes », a-t-elle souligné.

**Bilan de campagne**

Marwah Rizqy n'a pas mâché ses mots lorsqu'est venu le moment de critiquer la campagne électorale de l'ex-chef Philippe Couillard. « On n'a pas fait assez rêver les Québécois et il n'y a pas grand-chose pour faire rêver lorsqu'on parle d'une deuxième carte d'assurance maladie lors de la deuxième journée de campagne », a-t-elle déclaré.

Pierre Arcand n'a pas voulu aller aussi loin. « Il y aura une discussion au caucus sur cette question-là. Il est clair, par le résultat, qu'il y a des choses à améliorer. Il faut quand même le dire de façon très claire. Il y a certainement des rajustements au tir qui devront être faits », a-t-il concédé.

## La part du sacré dans l'œuvre de Nancy Huston

ÉTUDIANTE

SUITE DE LA PAGE A 1

d'imaginer ce que c'est, d'être dans la tête d'un Cambodgien.

Au cours de ses recherches, elle découvre qu'elle partage des points communs avec Pol Pot : « Comme moi, il a reçu une bourse pour étudier à Paris, où il a été transformé en marxiste illuminé comme moi — un peu plus illuminé que moi ! »

« Après beaucoup d'hésitations et de faux départs, c'est la seule personne que j'ai trouvée pour en faire un personnage. Ce n'est pas par provocation du tout. Au cours de sa jeunesse, Sâr a été plongé comme moi dans des univers très différents, et cette expérience a engendré chez lui comme chez moi une espèce d'insécurité. »

**La compagnie des hommes**

Derrière leurs lèvres de pierre, leur doux sourire, leur mutisme, Dorrit et Sâr dissimulent une peur qui se transformera graduellement en une soif de savoir et une rage sourde.

« L'une des différences entre nous est due à notre sexe : les filles esquintées et furieuses auront tendance à glisser vers la prostitution, les garçons, à se muer en caïds. Mais si l'évolution de Sâr a conduit à la catastrophe, c'est en raison de la situation historique du Cambodge. Et cette situation-là a été provoquée par les deux pays où j'ai vécu, les États-Unis et la France, d'abord par le colonialisme français, puis par le marxisme français parisien et par les bombardements américains. »

Adolescents, Dorrit et Sâr rencon-

trent chacun un homme de dix ans leur aîné qui transformera leur destin : Adam, professeur d'université et ami du père de Dorrit, et Mahé, frère catholique enseignant à l'école française de Phnom Penh. Par amour, Dorrit acceptera même qu'Adam la frappe et Sâr, d'être initié à la sexualité par Mahé.

« C'est arrivé une fois, et c'est important de le mentionner. Mais je suis restée avec cet homme encore deux ans et ça ne s'est jamais reproduit. On pourrait dire que le personnage de Mahé que j'invente pour Sâr est inadmissible, mais en même temps, je pense que parfois c'est vécu comme quelque chose de valorisant pour les élèves en question. »

Sur la nature de ces amours, Nancy Huston poursuit : « La littérature est là pour parler des ambiguïtés, pour nous rappeler que la vie n'est pas *cut-and-dried* [déjà décidée]. Si elle l'était, on ne serait pas des êtres humains. C'est sûr qu'en tant que mère, si j'apprends que le prof de ma fille de 15 ans lui fait des avances, je ne suis pas d'accord, mais en tant que fille de cet âge-là, je ne voulais surtout pas que ma belle-mère s'en mêle, parce que je tenais à vivre ça. En fait, c'était une relation décisive pour moi, qui m'a introduite à la littérature contemporaine. »

**Renouer avec l'animal en nous**

Au cours de la rencontre, la conversation glissera du côté d'*Anima laïque*, essai poétique porté par la musique de Quentin Sirjacq, où Nancy Huston s'intéresse aux rituels d'une vie hors religion.

« Dans le discours public en Occident, on fait comme s'il y avait la nature et les animaux d'un côté et les êtres humains de l'autre. C'est impor-

tant de se souvenir qu'on fait partie des espèces animales. La grande découverte en ce qui concerne les rituels, c'est de me rendre compte que ce sont les moments où notre nature animale se manifeste de façon incontournable qui sont ritualisés, qui ont besoin d'être humanisés. La mort est un événement animal, de même que la naissance, le mariage, qui promet la reproduction, l'accouchement et la puberté. »

Ce texte, écrit peu après les attentats de Paris de novembre 2015, qu'elle présentera vendredi à Montréal, rappelle la place que le sacré tient dans l'œuvre de l'auteure, notamment dans *Cantique des plaines* (1993), *Instrument des ténèbres* (1996) et *Dolce Agonia* (2001).

« Dans ma vie, la religion est partie assez tôt et a été remplacée très vite par des personnages de romans, ceux des autres et les miens. J'ai constamment des personnages imaginaires dans ma tête. »

Dans le même esprit, les jeunes personnages de *Lèvres de pierre* tourneront le dos à la religion. À l'instar de sa créatrice, Dorrit embrassera l'écriture, tandis que Sâr adhèrera au communisme avec une ferveur quasi religieuse.

« On est une espèce très orgueilleuse, mais on est aussi fondamentalement depuis toujours une espèce croyante. Donc, quand on cesse de croire à nos dieux anciens, c'est que l'on en a inventé des nouveaux. La fabulation — le fait d'inventer des récits qui donnent sens à l'existence et d'y adhérer — est consubstantive à notre espèce. »

**Lèvres de pierre**

Nancy Huston, Actes Sud, Paris, 2018, 240 pages

**Anima laïque**

Nancy Huston et Quentin Sirjacq, Actes Sud, Paris, 2017, 84 pages et un CD

**Anima laïque**

Concert-lecture avec Nancy Huston et Quentin Sirjacq  
Vendredi 26 octobre, 20 h, école Rudolf Steiner, 4855, rue Kensington



Le Bloc québécois et le NPD estiment que verser 1 milliard pour annuler le contrat de fourniture de blindés légers à l'Arabie saoudite ne serait pas cher payer.

MARK SPOWART LA PRESSE CANADIENNE

III ARABIE SAOUDITE

## Les principes n'ont pas de prix, disent le Bloc et le NPD

HÉLÈNE BUZZETTI

CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE  
À OTTAWA  
LE DEVOIR

Le Nouveau Parti démocratique et le Bloc québécois ne verraient pas d'objection à ce que le gouvernement canadien verse un milliard de dollars pour annuler le contrat permettant à une entreprise ontarienne de vendre des véhicules légers blindés à l'Arabie saoudite.

« Si on a 2,6 milliards de dollars à donner à Chrysler, on peut se permettre de payer la pénalité pour se dissocier d'un État meurtrier et sauver des vies », a fait valoir le bloquiste Mario Beaulieu en faisant référence à la récente radiation d'un prêt consenti par Ottawa pendant la crise économique.

« Nous n'avons pas besoin d'en faire un choix entre les droits de la personne et les employés. On peut faire les deux », a soutenu pour sa part le chef néodémocrate Jagmeet Singh, qui suggère de transformer le contrat pour qu'il fournisse plutôt des blindés à l'armée canadienne.

L'entreprise ontarienne General Dynamics Land System (GDLS) a conclu en 2014 un contrat pour fournir à l'Arabie saoudite un nombre non divulgué de véhicules légers blindés. Dans la foulée de l'assassinat du journaliste Jamal Khashoggi au consulat saoudien d'Istanbul, les voix s'élevaient pour demander la résiliation de ce contrat d'une valeur de 15 milliards de dollars.

Or, en entrevue à CBC mardi, le premier ministre Justin Trudeau a laissé entendre que cela entraînerait une lourde pénalité. « Le contrat signé par le précédent gouvernement, par Stephen Harper, rend cela très difficile de le suspendre ou de le résilier. [...] Je ne veux pas laisser aux Canadiens une facture d'un milliard de dollars parce qu'on tente d'aller de l'avant en faisant la bonne chose. »

L'équipe de M. Trudeau soutient depuis qu'il ne s'agissait là que d'une façon de parler. Le Canada prétend être lié par un contrat particulièrement restrictif lui interdisant d'en divulguer le moindre détail. Le gouvernement refuse donc de dire la valeur réelle de la pénalité ou encore à qui, de l'entreprise ou de Riyad, il devrait la verser. Un parlementaire libéral se confiant au *Devoir* se demande si le chiffre d'un milliard de dollars n'a pas été lancé tel un ballon d'essai pour tester la réaction du public à un tel scénario. Les conservateurs, pour leur part, refusent de dire s'ils seraient ouverts à l'idée d'annuler le contrat avec l'Arabie saoudite, pénalité ou pas.

Avec Marie Vastel

## AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

**Appel d'offres**  
**Montréal**

Service des infrastructures de la voirie et des transports  
Direction des infrastructures

**Appel d'offres # 403914**  
Construction d'une nouvelle marquise sur la rue Saint-Hubert entre les rues Jean-Talon et de Bellechasse.

L'ouverture de la soumission prévue pour le 25 octobre 2018 est reportée au 1 novembre 2018 à 13h30 dans les locaux du Service du greffe de l'Hôtel de ville.

Fait à Montréal, le 25 octobre 2018  
Le greffier de la Ville,  
Yves Saindon, avocat

**AVIS PUBLIC**  
**APPEL D'OFFRES**  
**DEV-CP18-090**

**SHDM**

Réfection de toitures, lot 2  
(3 immeubles) Montréal

Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 25 octobre 2018 sur le site Internet SEAO (Système électronique d'appel d'offres) au [www.seao.ca](http://www.seao.ca) ou en communiquant avec le service à la clientèle de SEAO au 514 856-6600 (sans frais au 1 866 669-7326). Le coût pour l'obtention de ces documents est celui établi par le SEAO.

Les soumissionnaires pourront également obtenir plus d'informations sur cet appel d'offres à l'adresse : [approvisionnement@shdm.org](mailto:approvisionnement@shdm.org)

**QTMG**  
HUISSIERS DE JUSTICE

**AVIS PUBLIC**  
**DE NOTIFICATION**  
(135, 136 et 137 C.p.c.)  
**PAR ORDRE DE L'HUISSIER:**

Avis est donné à STEPHANE VOISARD que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec, du district de TERRE-BONNE une demande introductive d'instance. Une copie de cette demande et de l'avis d'assignation ont été laissés à l'intention de la partie défenderesse, au greffe du tribunal, au palais de justice de SAINT-JÉRÔME, situé au 25 RUE DE MARTIGNY OUEST À SAINT-JÉRÔME dans le dossier 700-22-039857-189. Il est ordonné à la partie défenderesse de se présenter au Palais de justice dans les 30 jours de la présente.

À défaut de répondre dans le délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

À Montréal, le 19 octobre 2018  
Sonia Lavoie,  
huissier de justice

**QTMG**  
HUISSIERS DE JUSTICE

**AVIS PUBLIC**  
**DE NOTIFICATION**  
(135, 136 et 137 C.p.c.)  
**PAR ORDRE DE L'HUISSIER:**

Avis est donné 9366-7681 QUEBEC INC. que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec, du district de JOLIETTE une demande introductive d'instance. Une copie de cette demande et de l'avis d'assignation ont été laissés à l'intention de la partie défenderesse, au greffe du tribunal, au palais de justice de JOLIETTE, situé au 200 RUE ST-MARC À JOLIETTE dans le dossier 705-22-017835-180. Il est ordonné à la partie défenderesse de se présenter au Palais de justice dans les 30 jours de la présente.

À défaut de répondre dans le délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

À Montréal, le 23 octobre 2018  
Sonia Lavoie,  
huissier de justice

**HEURES DE TOMBÉE**

**Avis légaux**  
**et appels d'offres**

Les réservations doivent être faites avant 15 h pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du **lundi** :  
Réservations avant **11 h le vendredi**

Publications du **mardi** :  
Réservations avant **15 h le vendredi**

**POUR NOUS JOINDRE**  
[avisdev@ledevoir.com](mailto:avisdev@ledevoir.com)  
Tél. : 514-985-3344 // Fax : 514-985-3340  
[www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics](http://www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics)  
[www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres](http://www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres)

**Suite des avis de la page B 4**

# Service d'autocar en Beauce : deux MRC font marche arrière

Des maires acceptent finalement de subventionner la ligne Québec-Saint-Georges

ISABELLE PORTER  
À QUÉBEC  
LE DEVOIR

Le vent tourne dans le dossier du transport interurbain en Beauce. Deux des trois MRC sur lesquelles repose le maintien du service se disent désormais prêtes à contribuer à son financement. La troisième est en réflexion. « Si on prend un pas de recul, je pense qu'il y a eu peut-être un manque de communication entre nous et M. Breton [le patron de la compagnie Autobus Breton], a expliqué le préfet de Beauce-Sartigan, Normand Roy, en entrevue au *Devoir* mercredi. Sa MRC et celle de la Nouvelle-Beauce ont annoncé en matinée qu'elles renonçaient à suspendre la subvention accordée à la compagnie d'autocar comme elles l'avaient annoncé le mois dernier.

Et ce n'est pas tout : elles garantissent que cette aide serait désormais accordée sur trois ans, plutôt que sur une base annuelle.

Sans subvention, le patron d'Autobus Breton avait annoncé son intention d'interrompre le service à compter du 31 décembre. Il affirme qu'en raison de la diminution de l'achalandage, le trajet entre Saint-Georges et la capitale est déficitaire depuis des années.

Reste à savoir si la troisième MRC de la Beauce, celle de Robert-Cliche, emboîtera le pas, d'autant plus que c'était la plus réticente dès le départ, remarque Pierre Breton. « Il ne faudrait pas qu'ils disent non, parce que ça peut vraiment faire retomber le dossier. »

Chose certaine, la décision ne sera pas connue avant deux semaines, puisque



**À défaut de subvention, la compagnie Autobus Breton avait annoncé son intention d'interrompre le service entre Québec et Saint-Georges à compter du 31 décembre.**

FRANCIS VACHON  
LE DEVOIR

la réunion à ce sujet entre les maires de ce secteur n'est prévue que pour le 14 novembre.

Joint mercredi, le préfet suppléant de Robert-Cliche, Jean-Rock Veilleux, ne voulait pas présumer de la décision de ses collègues, mais a indiqué que la MRC allait « réévaluer » la décision de suspendre l'aide.

« Normalement, les trois MRC, on fonctionne ensemble, mais je ne veux pas présumer de rien », a-t-il dit.

**Des comptes à rendre**

Qu'advient-il si les maires de Robert-Cliche votaient contre ? Le service

pourrait-il survivre en partie ? Aucun des intervenants n'était en mesure de le dire mercredi.

L'aide des MRC est d'autant plus importante qu'elle a un effet de levier et permet d'avoir accès au programme d'aide au transport collectif du gouvernement du Québec. Ainsi, pour les quelque 30 000 \$ consentis par les MRC l'an dernier, le gouvernement du Québec a accordé 90 000 \$ à Autobus Breton.

L'annonce de la fin du service à la fin septembre avait causé un choc chez certains résidents de la région, dont Amélie Carrier, une jeune femme avec des problèmes de vision qui avait lancé

une pétition. Avisée mercredi de la sortie des deux préfets, elle a dit que cela « augure bien ».

Cette résidente de la Beauce, qui travaille comme rédactrice malgré son handicap, ne peut pas conduire et utilise l'autobus notamment pour se rendre à ses rendez-vous médicaux dans la capitale. Elle en use aussi pour le travail lorsqu'elle doit se déplacer chez des clients.

M<sup>me</sup> Carrier utilise le service environ une fois toutes les deux semaines. Elle se dit réticente à recourir au covoiturage, qu'elle juge « moins fiable » et moins « fixe ». « L'autobus, ça génère beaucoup moins d'anxiété pour les gens comme moi. »

Lors d'un reportage récemment dans le bus, *Le Devoir* a aussi pu constater que beaucoup de jeunes l'utilisaient pour aller visiter de la famille, ainsi qu'un nombre grandissant d'immigrants qui travaillent en Beauce mais n'ont pas de voiture, voire de permis de conduire.

Lors du reportage, l'autobus était rempli environ au tiers, et ce, sur l'un de ses parcours hebdomadaires les plus populaires.

**Le gouvernement interpellé**

Pourquoi ce changement de cap de la part des préfets ? Ces derniers avancent qu'ils n'avaient pas eu suffisamment d'information d'Autobus Breton pour justifier la subvention.

« Les trois MRC ont demandé une reddition de comptes et M. Breton n'avait rien fourni », plaide Gaétan Vachon. Or les documents ont été remis depuis, dit-il. Le préfet de Beauce-Sartigan ajoute qu'il a aussi été très « touché » par la démarche d'Amélie Carrier décrite plus haut.

Mais les deux élus demeurent mal à l'aise avec le fonctionnement actuel du programme de subvention, qui devrait être « modifié et bonifié », selon eux. Les régions, avancent-ils, devraient recevoir des fonds « équitables » avec ceux de la capitale et de la métropole, soulignent-ils.

Interrogé à ce sujet, le nouveau député caquiste de Beauce-Sud, Samuel Poulin, rétorque que « c'est un programme qui fonctionne » et souligne qu'il faut « que le service demeure ».

## EN BREF

### Caroline Bourgeois sera candidate à la mairie de RDP-PAT

Le parti de Valérie Plante, Projet Montréal, a choisi l'ancienne conseillère municipale Caroline Bourgeois pour tenter de mettre la main sur la mairie de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, laissée vacante par l'élection de Chantal Rouleau à l'Assemblée nationale. Conseillère de la Pointe-aux-Prairies entre 2009 et 2013 avec Vision Montréal, M<sup>me</sup> Bourgeois a aussi occupé les fonctions de directrice de cabinet pour Chantal Rouleau, alors membre d'Équipe Coderre. Dans Saint-Michel, Nadine Raymond, directrice principale innovation et développement des YMCA du Québec, briguera le poste de l'ex-conseiller Frantz Benjamin, qui vient d'être élu député libéral de Viau. Les élections partielles auront lieu le 16 décembre.

Le Devoir

### Maxime Bernier, climatosceptique ?

OTTAWA — Maxime Bernier dit reconnaître l'existence des changements climatiques, mais il refuse d'affirmer que ceux-ci sont causés par l'activité humaine et la production de CO<sub>2</sub>. « Les changements climatiques existent. La vraie question, c'est est-ce que c'est l'homme qui cause les changements climatiques ou non ? » Ça, je ne suis pas un scientifique pour me prononcer là-dessus », a-t-il martelé mercredi. En matinée, sur Twitter, le chef du Parti populaire du Canada venait de critiquer la tarification du carbone de Justin Trudeau en arguant que « le CO<sub>2</sub> n'est PAS de la pollution. C'est ce qui sort de votre bouche quand vous respirez et ce qui nourrit les plantes ». Le Beauceron a plaidé en après-midi que c'était plutôt l'excès de CO<sub>2</sub> qui était toxique et que, là-dessus, les experts n'étaient pas tous d'accord pour blâmer l'homme. « D'autres experts disent que le soleil a un impact là-dessus. Je ne suis pas un scientifique. Je ne me prononcerai pas là-dessus », a-t-il argué.

Le Devoir

## III IMMIGRATION

# Qui surveille l'Agence des services frontaliers du Canada ?

La plainte de Lucy Francineth Granados est rejetée par un organisme fédéral

LISA-MARIE GERVAIS  
LE DEVOIR

La Commission canadienne des droits de la personne refuse d'étudier la plainte d'une mère sans statut expulsée du pays qui prétend avoir été brutalisée lors de son arrestation par des agents de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Qu'à cela ne tienne, des groupes de défense des sans-papiers, qui réclament plus de transparence et d'obligation redditionnelle de la part de l'ASFC, envisagent de porter la requête aux Nations unies et à la Cour inter-américaine des droits de l'homme.

Le cas de Lucy Francineth Granados, qui a vécu neuf ans au Canada avant d'être arrêtée et expulsée au printemps dernier, a été fortement médiatisé ces derniers mois. Cette mère de famille guatémaltèque disait avoir dû fuir son pays d'origine pour s'installer au Canada après avoir été menacée par la mafia locale.

Lors de son arrestation en mars dernier, M<sup>me</sup> Granados dit avoir été blessée au bras et au cou à la suite de manœuvres brutales de la part de certains des quatre agents venus l'arrêter à son domicile de Montréal. M<sup>me</sup> Granados n'opposait pourtant aucune résistance, selon un rapport de l'ASFC obtenu en vertu d'une demande d'accès à l'information.

M<sup>me</sup> Granados n'aurait pas non plus reçu les soins requis alors qu'elle était en détention au centre de Laval. Sept mois plus tard, elle dit encore porter des séquelles physiques et psychologiques qui l'empêchent de travailler pour subvenir à ses besoins.

**Pas dans sa juridiction**

Pour justifier son refus, la Commission canadienne des droits de la personne allègue que la plainte, pour discrimination systémique, ne relève pas de sa juridiction, notamment parce qu'elle n'a pas l'autorité de juger des plaintes de personnes qui sont sans statut légal, pas plus qu'elle ne peut se prononcer sur l'arrestation comme telle.

« Pour ce qui est des motifs qui justifient l'ordre d'expulsion, il y a des recours, mais concernant la violence su-



Une manifestation de soutien à Lucy Granados en avril à Montréal  
VALÉRIAN MAZATAUD  
LE DEVOIR

bie pendant [l'arrestation], il semble que la Commission n'a pas juridiction », a expliqué Guillaume Cliche-Rivard, président de l'Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration (AQAADI).

L'avocat déplore que l'ASFC soit la seule instance pouvant faire l'usage de la force à ne pas avoir de mécanisme de surveillance externe pouvant permettre des enquêtes indépendantes, comme le ferait un vérificateur général.

À l'heure actuelle, la seule manière de déposer une plainte contre l'ASFC est via son site Internet, et plus de 100 plaintes auraient été déposées en 2017, selon l'organisme Solidarité sans frontières.

« Tout le monde demande depuis longtemps un mécanisme de surveillance, comme il en existe pour le SPVM [Service de police de la Ville de Montréal] où d'autres corps policiers qui ont le droit d'utiliser la force », fait remarquer M. Cliche-Rivard.

« Bien des choses ont été critiquées, avancées, mais rien de concret n'est encore sur la table. »

Solidarité sans frontières rappelle que M<sup>me</sup> Granados a également déposé une demande de résidence permanente pour considérations humanitaires à laquelle Immigration Canada sera obligé de répondre. Exaspéré de l'attente, l'organisme déplore du même coup une nouvelle tendance du gouvernement fédéral à expulser les personnes sans même avoir étudié ladite demande humanitaire.

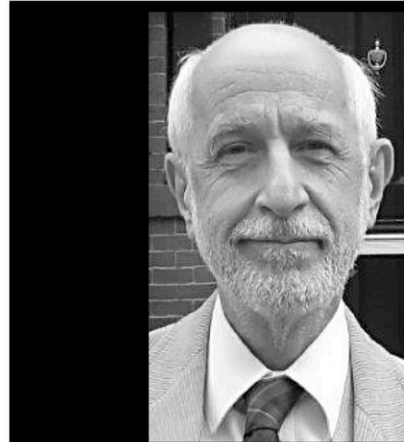
Responsable de l'ASFC, le cabinet du ministre de la Sécurité publique, Ralph Goodale, n'a pas répondu aux questions du *Devoir*.

## Congédié?

Voyez

**François Gendron**  
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.



Vieux Montréal 514-845-5545

## III FISCALITÉ CANADIENNE

## Le lobby du Sénat

Il ne fallait pas être devin pour prévoir que l'entrée en vigueur des baisses d'impôt pour les entreprises américaines, en janvier dernier, allait donner un prétexte à tous les lobbys canadiens de la droite pour revendiquer un traitement encore plus privilégié de la part des gouvernements.

Il ne se passe pas une semaine sans que l'on assiste à la publication d'une analyse ou d'un rapport en ce sens, le dernier en date étant celui du Comité permanent des banques et du commerce du Sénat, à Ottawa.

JEAN-ROBERT SANSFAÇON



Dès janvier dernier, le Comité se donnait lui-même pour mandat d'étudier la question de la compétitivité des entreprises canadiennes sur les marchés mondiaux. Présidé par le sénateur Doug Black, fondateur de l'Energy Policy Institute of Canada de Calgary, le Comité a remis son rapport d'une trentaine de pages le mois dernier, lequel propose un allègement urgent de l'impôt des entreprises, de la réglementation, et la création d'une commission royale d'enquête pour revoir la fiscalité, jugée désavantageuse par rapport à celle des États-Unis de Donald Trump.

Faute de compétences particulières, le Comité a entendu une dizaine d'experts et une quinzaine d'organismes, dont au moins cinq représentants de l'industrie pétrolière.

Pour cette industrie dont le rapport utilise largement l'analyse, les modifications fiscales et la déréglementation environnementale auxquelles on assiste chez nos voisins « nuiront aux grands investissements de capitaux au Canada ». Ce à quoi le Fraser Institute et sa filiale l'Institut économique de Montréal — qui refusent tous deux de publier la liste de leurs commanditaires — font écho en répétant que « nous sommes en train de perdre notre avantage [et] il serait tout à fait à propos d'adopter des mesures immédiates ».

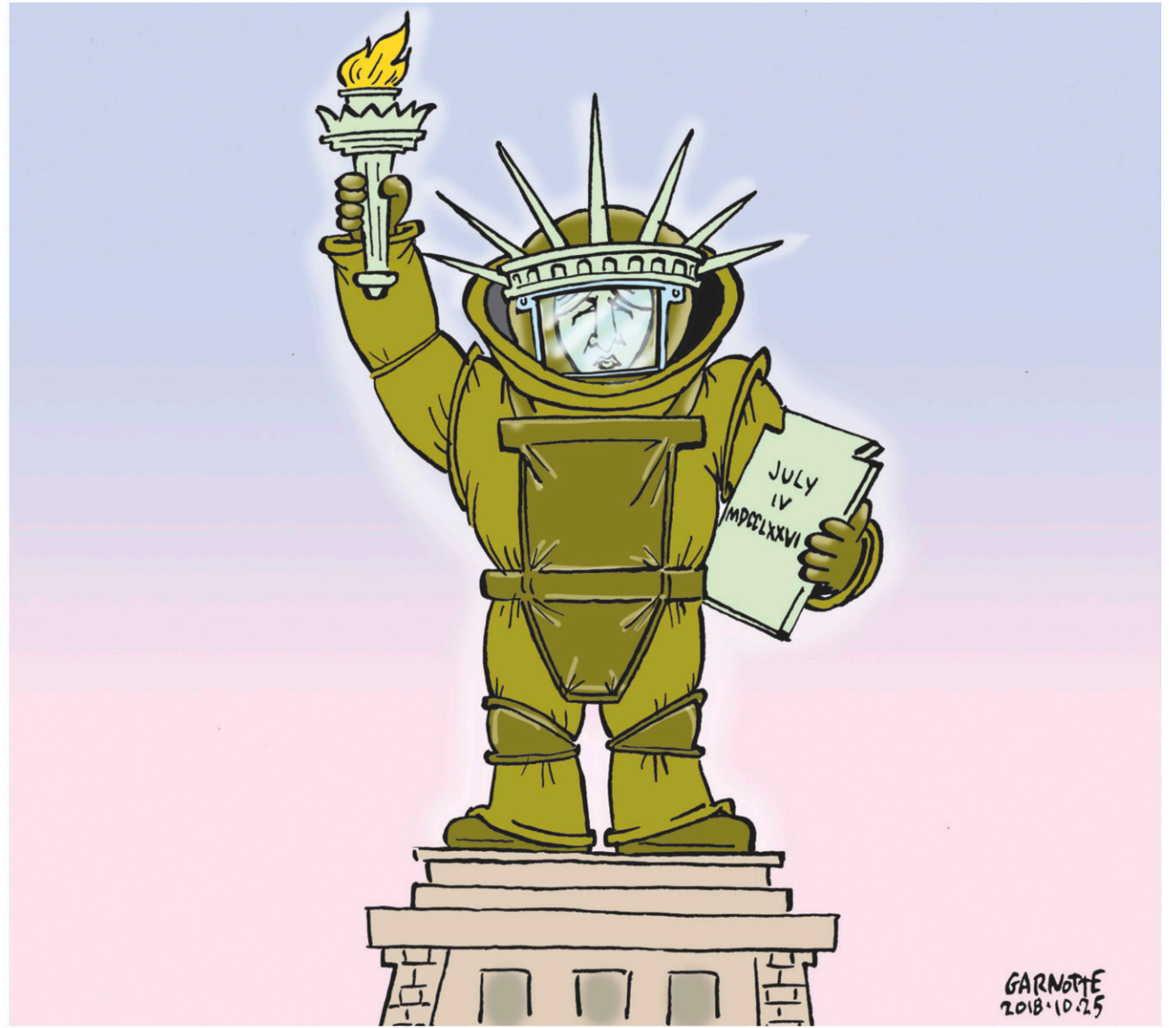
Rappelons ici qu'entre 2001 et 2015, libéraux et conservateurs fédéraux ont fait passer l'impôt sur les profits de 28 % à 15 %, un mouvement qui a été suivi par les provinces. Or, dans sa plus récente analyse de la conjoncture canadienne publiée en début de semaine, le directeur parlementaire du budget, à Ottawa, prévoit que « la Tax Cut and Jobs Act des États-Unis n'aura pas de répercussions notables sur le climat d'investissement au Canada ». D'abord parce que la mesure de déduction totale et immédiate des dépenses d'investissement qui permet aux sociétés de dégager des profits plus élevés à court terme disparaîtra progressivement après quelques années d'application. Ensuite, et surtout, parce que « les décisions d'investissement reposent sur bien d'autres facteurs que le taux d'imposition », tels « l'accès au marché, un cadre juridique et réglementaire prévisible et non discriminatoire, une stabilité macroéconomique, un marché du travail spécialisé et adaptable et des infrastructures bien développées ».

Au chapitre des lois et règlements, le comité du Sénat y va de propositions d'apparence inoffensive qui masquent pourtant bien mal l'objectif de favoriser l'exploitation des hydrocarbures : amortissement accéléré des investissements, simplification des études d'impact, « clarification » des règles de consultation des Autochtones, etc. Car, pour les sénateurs, « les circonstances qui ont mené à la récente décision concernant l'expansion de l'oléoduc TransMountain sont inacceptables » et exigent de « réparer les dommages qui ont été causés ». Comme si l'achat du pipeline au coût de 4,5 milliards n'était pas déjà trop!

Au Canada, depuis 2001, les recettes tirées de la TPS, de l'impôt sur les profits des entreprises et des revenus des particuliers ont toutes les trois diminué en proportion du PIB. Si, malgré cela, Ottawa a pu maintenir ses dépenses sans augmenter le ratio de la dette au PIB, c'est grâce à l'importante baisse des taux d'intérêt. Alors qu'il fallait consacrer 37 ¢ par dollar de recettes fiscales au service de la dette en 1990, ce poste de dépense accapare seulement 7 ¢ par dollar aujourd'hui. Avant de réduire encore l'impôt des entreprises, notamment celui des sociétés pétrolières, il faudrait se demander s'il n'y a pas d'autres priorités plus urgentes au pays.

Depuis que les libéraux ont choisi de procéder à des nominations indépendantes au Sénat, les commentateurs ont été trop cléments à l'endroit de ces honorables bénéficiaires d'amitiés politiques passées. Des élites qui n'ont d'honorable que le titre et d'indépendant que la prétention. Car, grâce à ce statut d'indépendants, ils se sont éloignés des partis élus par le peuple pour se rapprocher des groupes de pression qui les courtisent.

Ce dernier rapport du comité des notables du Sénat jette une pierre de plus sur la tombe de l'institution la moins démocratique et la plus superflue du régime parlementaire britannique.



## LETTRES

## J'ai compris les changements climatiques!

Les nombreux scientifiques que j'ai entendus réagir à ce terrible rapport du GIEC sur les changements climatiques m'ont convaincue.

Bien entendu, il y a des années déjà que je recycle religieusement papier, carton, contenants divers, que je ne gaspille jamais de nourriture et que je vais porter mes vieux appareils électroniques là où c'est indiqué. Je visite régulièrement placards, armoires et tiroirs pour donner à bon escient ce qui ne me servira plus. J'ai renoncé aussi à ma voiture, et le transport en commun me va très bien. Je me voyais comme une femme à la conscience blanche.

Cependant, mon bac de récupération se remplissait trop vite à mon goût. Sans voiture, vivant seule, loin des commerces de vrac, je me croyais forcée de tolérer et de verser au recyclage cet amoncellement de cartons d'emballage et de contenants de plastique pour compotes et yogourts.

Je viens de comprendre qu'il me suffit de délaissier toutes les portions individuelles dans toute la mesure du possible. Quels que soient mes futurs achats, j'ai la

ferme intention de m'en tenir à un format raisonnable pour répondre à mes besoins et de fuir absolument tous ces produits emballés individuellement pour me « simplifier » la vie. J'ai enfin compris.

Il était temps!

Geneviève Laplante

Québec, le 22 octobre 2018

## L'acte manqué de François Legault

Pourquoi François Legault avait-il confié à son ministre de l'Immigration, Simon Jolin-Barrette, le dossier de la laïcité (*Le Devoir* de ce 20 octobre nous apprend que ce n'est plus le cas)? Tout le monde semblait se poser « naïvement » la question : quel lien y avait-il entre la laïcité et l'immigration? C'est pourtant clair comme de l'eau de roche!

Cela fait au moins 20 ans, ici comme dans le reste de l'Occident, que la « laïcité » est instrumentalisée par plusieurs comme un outil de répression et de domination de certains groupes « altérés ».

L'immigration et la diversité sont des enjeux continuellement réduits — par des discours et des politiques de droite sur lesquels la CAQ a surfé pour se faire élire — à la dimension de « problèmes »; et la laïcité a été dénaturée en « instrument de ges-

tion et de contrôle » de ces soi-disant problèmes.

Après, peut-on vraiment s'étonner qu'un gouvernement caquiste puisse — dès la création de son premier Conseil des ministres — révéler l'amalgame au grand jour? Ils me font bien rire, depuis jeudi dernier, ceux et celles faisant mine d'en être étonnés.

Cette décision du nouveau premier ministre avait au moins le mérite d'être honnête — tel un acte manqué (au sens psychanalytique de révélation du non-dit et du refoulé). François Legault peut bien maintenant rétro-pédaler, la vérité a été dévoilée.

Et cette vérité, c'est tout simplement que la « laïcité » est devenue un instrument pour réprimer et dominer des « minorités » considérées comme étant « gênantes »: certaines catégories d'immigrants et toute une partie de nos concitoyens — et surtout une partie de nos concitoyennes — ayant le malheur d'avoir une identité religieuse repérable à un signe vestimentaire.

Depuis des années au Québec, à l'ombre du crucifix « patrimonialisé » de l'Assemblée nationale, la laïcité se voit insidieusement détournée en « verni vertueux » pour couvrir la xénophobie et l'islamophobie ambiantes. Qui peut encore prétendre en être dupe?

Marco Veilleux

Montréal, le 20 octobre 2018

## LIBRE OPINION

## Politique trompeuse en matière de maladie mentale

L'accès rapide à des soins de qualité est le nerf de la guerre

Charles-Albert Morin

Patient et assistant de recherche à l'Institut universitaire de santé mentale Douglas

Il s'agit d'un fléau faisant souffrir des centaines de milliers d'individus et coûtant des centaines de millions à la société québécoise en perte de productivité. Il a été complètement ignoré par les politiciens lors de la dernière campagne électorale, même par les partis se réclamant du progressisme, historiquement voué à la protection des plus vulnérables. La maladie mentale, qui brise et fauche des vies, n'a fait l'objet d'aucun débat sérieux en dépit des carences alarmantes du système de santé, qui ne s'attaque qu'à la pointe de l'iceberg.

À l'automne 2017, le gouvernement Couillard semblait enfin comprendre l'urgence de la situation en dévoilant un programme public de remboursement de la psychothérapie. Or, quelle déception de constater que cette politique, « trompeuse », comme l'a

qualifiée le président de l'Association des psychologues du Québec, Charles Roy, était dotée d'une enveloppe qui ne pourrait rembourser que l'équivalent de deux séances et demie de psychothérapie pour les Québécois qui n'ont pas suffisamment de moyens pour aller au privé, et pour qui l'accès au programme public serait laborieux. Ce qui s'annonçait être une avancée historique en santé mentale au Québec n'était en fait qu'une réforme cosmétique et électoraliste.

Il faut comprendre que l'accès rapide à des soins de qualité est le nerf de la guerre pour prendre en charge adéquatement les gens qui sont aux prises avec des problèmes de santé mentale. À l'heure actuelle, les délais pour recevoir de l'aide d'un professionnel se comptent souvent en mois.

La littérature scientifique sur la question est claire : dans la plupart des cas, les gens qui vont chercher de l'aide attendent que la situation devienne critique et que le feu soit pris (arrêt de travail ou de l'école,

isolement social, idées suicidaires). Arrivée à ce stade, la personne a des besoins criants et pressants. Cette impasse trouve sa source dans l'épineuse question de la distinction entre ce qui est normal et ce qui est pathologique.

## Difficile diagnostic

L'un des rares éléments sur lequel les psychiatres s'entendent tous, c'est que la maladie crée une détresse importante et/ou altère le fonctionnement des individus. Avant qu'elle ne se déclare, donc, on peut facilement confondre les symptômes avant-coureurs avec des problèmes triviaux comme la tristesse, la fatigue ou l'inquiétude. D'où l'immense difficulté, autant pour les gens atteints de la maladie que pour les professionnels, de poser un diagnostic précoce.

La longueur du délai entre l'apparition des premiers symptômes et l'accès à des soins de qualité est critique. Comme le soulignait un document de l'Institut canadien d'information sur la santé en 2012,

plus ce délai est long, moins le patient sera enclin à persister dans sa volonté d'obtenir des traitements, et plus son état risque de se détériorer. Dans un article scientifique publié cet été, la doctorante en psychiatrie de l'Université McGill Kathleen Macdonald souligne que moins la maladie est soignée rapidement, plus les impacts futurs sur la vie des patients risquent d'être importants.

L'Association des psychiatres du Canada considère qu'en aucun cas, le délai pour obtenir une consultation ne devrait excéder 30 jours, que ce soit pour une évaluation ou pour un traitement. Même en l'absence de toutes ces connaissances, la valeur intrinsèque de l'intervention rapide en fait la seule posture morale pour réduire et combattre la souffrance humaine, comme c'est le cas pour un problème de santé physique.

Des efforts considérables sont déployés dans la société pour réduire le délai entre les premiers signes de détresse et la demande

d'une aide professionnelle. On cherche à réduire la stigmatisation, on dédramatise le recours à l'aide et on augmente la littératie de la population en santé mentale afin de favoriser un dépistage précoce.

## Québec interpellé

Le gouvernement est le seul acteur qui ne prend pas ses responsabilités. Quelle situation absurde, en effet, que l'on fasse tout ce qui est en notre pouvoir pour inciter les gens à aller chercher de l'aide si ceux-ci se frappent au mur des délais d'attente et d'une psychothérapie qui ne leur permet que de verbaliser le problème qui les fait souffrir!

Il y a dix ans, quand la maladie a frappé, j'ai reçu des soins rapidement car j'avais les moyens de me les payer. Je suis maintenant guéri. Je vis aujourd'hui une vie riche et heureuse. Combien de temps devront attendre les Québécois malades qui n'ont pas ma chance pour que les politiciens prennent leur souffrance au sérieux?

# La gouvernance environnementale a besoin d'une commission Parent

Lettre de bienvenue à la ministre de l'Environnement MarieChantal Chassé

André Beauchamp

Ancien président du BAPE

Louis-Gilles Francoeur

Ancien vice-président du BAPE

Lucie Sauvé

Professeure titulaire

au Centr'ERE de l'UQAM

Louise Vandelay

Professeure titulaire l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM



Madame MarieChantal Chassé,

Votre gouvernement arrive au pouvoir au terme d'un été et d'un automne électoral fort chauds, au moment où le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) sont formels : la vie sur la planète n'a jamais été aussi menacée depuis des millions d'années.

Votre engagement sous serment de faire appliquer la Loi sur la qualité de l'environnement, qui assure à toute personne un droit à la « qualité de l'environnement, à sa protection et à la sauvegarde des espèces vivantes qui y habitent » vous offre un défi d'autant plus stimulant et important que vous êtes issue des milieux d'affaires, où certains sont de plus en plus conscients qu'une croissance sans limites est impossible sur une planète déjà surexploitée.

Vous avez été témoin, lors de la récente campagne électorale, de la forte mobilisation des citoyens et en particulier des jeunes autour des grands enjeux environnementaux. Tous auront les yeux tournés vers les gestes concrets qui traduiront la vocation fondamentale d'un ministère de l'Environnement digne de ce nom, à savoir qu'il doit être d'abord le gardien impitoyable de la qualité des milieux de vie et le contrôleur vigilant des activités destructrices plutôt qu'un « aidant » des demandeurs de permis de polluer et de dévaster.

Nous espérons donc que votre participation à « l'équipe économique de rêve », formée des ministres des Finances, de l'Économie et de l'Innovation, indiquera sans ambiguïté que la fonction de contrôleur environnemental n'est pas instrumentalisée au profit d'une conception archaïque de l'économie à tout prix.

## Des ressources à la hauteur des défis

Heureusement, votre patron et nouveau premier ministre, François Legault, affirme que son gouvernement veut être « à l'écoute des gens », et qu'il a « de sincères préoccupations pour les

changements climatiques ». Comme les sondages durant l'élection ont indiqué que la protection de l'environnement se situait en troisième place des préoccupations de la population et que l'environnement est devenu la quatrième priorité du nouveau gouvernement, cela vous confère une responsabilité particulière qui devrait se traduire par une hausse conséquente des budgets familiaux du ministère, lequel arrive au 19<sup>e</sup> rang sur 20 ministères québécois avec un maigre 0,2 % de l'assiette globale. Le prochain budget du gouvernement Legault offrira donc une mesure objective de l'importance qu'il accorde à l'environnement, une donnée d'autant plus attendue que le programme de votre parti était muet sur cet enjeu.

JACQUES BOISSINOT  
LA PRESSE  
CANADIENNE

Vous qui avez œuvré dans le domaine de l'aviation, une des grandes sources d'émissions de gaz à effet de serre, qu'envisagez-vous concrètement pour engager le Québec dans l'atteinte de ses objectifs de réduction planifiés pour 2020, soit dans deux ans ? Nous vous souhaitons d'avoir la vision et la détermination d'y arriver sans pelleter ce défi aux gouvernements des années 2025-2030. La difficulté sera d'autant plus grande que cet objectif entre en contradiction avec l'ouverture de votre formation politique à l'exploitation des hydrocarbures malgré les vives oppositions citoyennes.

Quant à la possibilité d'engager le Québec dans de nouveaux développements hydroélectriques malgré les surplus actuels, elle entre aussi en contra-

dition avec les impératifs de la protection de la biodiversité, enchevêtrés aux enjeux climatiques et tout aussi importants. Heureusement, le développement de stratégies centrées sur la résilience des milieux de vie et sur de nouvelles technologies de production d'énergies propres constitue un domaine d'essor économique capable de conférer au Québec un rôle de leader mondial.

## Une politique de la biodiversité

En plus d'accélérer la transition énergétique, vous pouvez laisser un héritage important en dotant le Québec d'une première politique de protection et de gestion de sa biodiversité, qu'il conviendrait d'amorcer par une audience générale du BAPE. Il est d'autant plus névralgique d'accoucher rapidement de cette politique avant que d'autres promoteurs entreprennent, par exemple, d'assassiner ce qui reste de la biodiversité fluviale par un creusement supplémentaire de l'artère vitale du Québec, le Saint-Laurent, ou encore de compromettre la biodiversité rurale par un usage croissant de pesticides.

Ils seront nombreux ceux qui voudront, dans l'appareil gouvernemental, confiner votre ministère au rôle de balayeur derrière les pelles mécaniques et les gros camions, alors que c'est plutôt votre rôle de statuer sur la pertinence et la légitimité de ces projets, de même que sur leur emplacement et leurs impacts cumulatifs. Or, ce pourrait bien être les mêmes promoteurs qui voudront réduire l'accès des citoyens à votre registre public des projets et qui vont s'appuyer sur des comités ministériels de facilitation avant même qu'une évaluation indépendante par le BAPE ait pu être réalisée. Ces vieilles pratiques gouvernementales, ces négations de véritables consultations publiques, ces manques de transparence et d'équité, nous vous souhaitons de pouvoir les mettre au rancart dans le cadre de cette nouvelle gouvernance que votre équipe entend instaurer.

Pour y arriver, il serait sans doute pertinent, après 40 ans d'une gestion insuffisante et inadéquate des enjeux environnementaux, que vous lanciez une sorte de commission Parent sur la gouvernance environnementale au Québec afin de redéfinir la place et le rôle que doit assumer votre ministère dans l'appareil d'État. Au Québec, le Conseil du trésor harmonise, contrôle et oriente la gestion de l'ensemble des fonds publics à l'échelle gouvernementale. Dans la même logique de cohérence et d'efficacité, il serait temps que le Québec songe à se doter de moyens organisationnels et financiers pour orienter, harmoniser et surtout contrôler dans une perspective de bien commun les divers aspects environnementaux de l'ensemble de l'activité gouvernementale. L'atteinte d'un tel objectif commande un large débat public sans lequel il est illusoire de penser que l'environnement et la place de votre ministère se retrouveront en tête de la liste de priorités politiques.

# Comment rouvrir la Constitution canadienne

André Binette

Constitutionnaliste et auteur de  
*La fin de la monarchie au Québec*  
(Éditions du Nouveau québécois, 2018)

En 1998, dans un jugement majeur appelé le *Renvoi relatif à la sécession du Québec*, la Cour suprême a créé une obligation juridique de négocier de bonne foi toute modification constitutionnelle demandée par l'Assemblée nationale. Contrairement à une opinion répandue, cette obligation n'est pas liée au seul cas de l'accession à l'indépendance et ne requiert aucun référendum.

Voici le passage pertinent du *Renvoi*, qui se trouve au paragraphe 88 : « La modification de la Constitution commence par un processus politique entrepris en vertu de la Constitution elle-même. Au Canada, l'initiative en matière de modification constitutionnelle relève de la responsabilité des représentants démocratiquement élus des participants à la Confédération. Pour ces représentants, le signal peut être donné par un référendum mais, en termes juridiques, le pouvoir consti-

tuant au Canada, comme dans bien d'autres pays, appartient aux représentants du peuple élus démocratiquement. La tentative légitime, par un participant de la Confédération, de modifier la Constitution a pour corollaire l'obligation faite à toutes les parties de venir à la table des négociations. »

Les participants à la Confédération sont pour la Cour suprême les assemblées législatives fédérale et provinciales. Dans l'état actuel de la jurisprudence, ils ne comprennent pas les Premières Nations ni les territoires du Nord canadien. Cependant, ceux-ci peuvent légitimement s'attendre à être consultés.

L'unique condition pour déclencher l'obligation de négocier est une résolution de l'Assemblée nationale qui demande des modifications précises à la Constitution. En fait, l'Assemblée nationale détient le pouvoir de rouvrir la Constitution depuis 20 ans, mais elle a choisi jusqu'ici de ne pas se prévaloir de cette possibilité. Les gouvernements libéraux au pouvoir pendant près de 15 ans depuis 2003 n'ont pas démontré une volonté réelle d'agir sur ce

plan. De leur côté, les gouvernements péquistes de Lucien Bouchard et de Pauline Marois n'ont pas voulu envisager de se prévaloir de l'obligation de négocier dans un contexte autre que l'indépendance.

Une résolution de l'Assemblée nationale peut être adoptée par une simple majorité parlementaire. Elle aura plus de poids si elle recueille l'appui d'un plus grand nombre de députés. L'unanimité n'est pas requise, mais il est préférable dans une résolution de cette nature de tenter de s'en rapprocher afin de démontrer un consensus dans notre société.

L'obligation de négocier de bonne foi est une notion empruntée au droit du travail. Elle n'équivaut pas à une obligation de s'entendre, mais elle impose des efforts sincères et démontrés pour arriver à une entente. La sanction d'un échec est de nature politique.

## Une réforme est possible

Contrairement à l'avis de Pierre Elliott Trudeau, pour qui le simple écoulement du temps imposerait le statu quo, le peuple québécois n'a jamais renoncé à renforcer son autonomie. Les deux référendums sur la souveraineté ont suivi l'échec de négociations constitutionnelles qui, elles, n'ont pas toujours été menées de bonne foi. La préférence majoritaire des Québécois semble être l'autonomie croissante dans le cadre canadien, tout en faisant évoluer ce dernier. Il est faux de dire que la Constitution canadienne ne peut être réformée tant qu'on ne se sera pas prévalu au moins une fois de l'obligation de négocier.

Les sujets pouvant faire l'objet de la résolution de l'Assemblée nationale

**Contrairement à l'avis de Pierre Elliott Trudeau, pour qui le simple écoulement du temps imposerait le statu quo, le peuple québécois n'a jamais renoncé à renforcer son autonomie**

Contrairement à l'avis de Pierre Elliott Trudeau, pour qui le simple écoulement du temps imposerait le statu quo, le peuple québécois n'a jamais renoncé à renforcer son autonomie

Contrairement à l'avis de Pierre Elliott Trudeau, pour qui le simple écoulement du temps imposerait le statu quo, le peuple québécois n'a jamais renoncé à renforcer son autonomie

Contrairement à l'avis de Pierre Elliott Trudeau, pour qui le simple écoulement du temps imposerait le statu quo, le peuple québécois n'a jamais renoncé à renforcer son autonomie

Contrairement à l'avis de Pierre Elliott Trudeau, pour qui le simple écoulement du temps imposerait le statu quo, le peuple québécois n'a jamais renoncé à renforcer son autonomie

III PREMIERS PAS AU PARLEMENT

# Trudeauiste et un peu nationaliste

Qui sont les 67 recrues de l'Assemblée nationale? Comment vivent-elles leurs premiers pas en politique? Troisième portrait d'une série de huit sur quelques-uns des nouveaux visages du Parlement.

MARIE-MICHÈLE SIOUI  
LE DEVOIR

**L**

**Je suis nationaliste dans le sens où je veux protéger notre culture, notre éducation, mais c'est sûr que je suis fière d'être Canadienne**

JENNIFER  
MACCARONE



à première fois que la députée libérale de Westmount-Saint-Louis, Jennifer Maccarone, a mis les pieds au parlement, c'était pour pourfendre le projet de loi 86, par lequel le gouvernement Couillard entendait abolir les élections scolaires.

« Je me suis dit à ce moment-là : je ne vais jamais revivre cette expérience, alors je ferais mieux de tout ancrer dans ma tête », raconte l'élue de 48 ans au sujet de son passage au Salon rouge.

En deux ans, l'ex-présidente de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) s'est visiblement ravivée. Non seulement les salles de l'Assemblée nationale sont-elles devenues ses nouveaux lieux de travail, Jennifer Maccarone a de surcroît adouci le discours qu'elle a tenu publiquement à l'endroit de l'ex-gouvernement libéral.

Dans une rencontre avec *Le Devoir*, en marge d'une journée de formation pour tous les nouveaux élus, elle dit croire que l'équipe de Philippe Couillard en a fait « beaucoup, beaucoup pour les enjeux et la communauté anglophones », notamment par la création d'un secrétariat leur étant destiné.

Du projet de loi 105 sur la réforme des pouvoirs dans les commissions scolaires, qui a remplacé le projet de loi 86, elle ne dit que du bien. « [Il a été adopté], mais avec beaucoup de consultations auprès de la communauté. Et ils ont fait énormément de modifications dans ce projet de loi là, pour rejoindre nos attentes », fait-elle valoir.

Dans une lettre ouverte publiée dans la *Montreal Gazette* au lendemain de



Reconnue pour sa pugnacité, Jennifer Maccarone dit avoir été pressentie pour faire le saut en politique par les libéraux fédéraux et provinciaux, mais aussi les péquistes.

ALICE CHICHE LE DEVOIR

l'adoption de la réforme, Jennifer Maccarone écrivait plutôt qu'il valait mieux ne pas accorder de « confiance aveugle à un gouvernement qui s'est très peu soucié de notre communauté ».

« Aucun gouvernement ne peut prendre nos droits », insistait alors la présidente de l'ACSAQ.

## Une députée « de terrain »

Dès lors, sa pugnacité a inspiré les partis politiques : Jennifer Maccarone dit avoir été pressentie pour faire le saut en politique par les libéraux fédéraux et provinciaux, mais aussi les péquistes.

C'est l'attrait du « terrain » et des enjeux qui sont « dans notre cour » qui l'a convaincue de rencontrer l'Association libérale de Westmount-Saint-Louis, qui était à la recherche d'un candidat anglophone. La circonscription était représentée depuis 1994 par Jacques

Chagnon, également président de l'Assemblée nationale depuis 2011.

« Étant donné qu'il a dû être non partisan [de par son rôle de président], je pense que ça manquait d'avoir quelqu'un de terrain [...] qui pouvait vraiment s'investir au quotidien au sein de sa circonscription, observe-t-elle. Alors, la langue parlée, je pense que c'était beaucoup moins important. »

Sur cette question, l'élue bilingue propose une opinion qui pourrait rallier ses collègues ayant récemment plaidé en faveur d'un virage nationaliste au Parti libéral.

« Non », répond-elle d'emblée quand on lui demande si elle est nationaliste. Puis, elle nuance ses propos. « Je suis nationaliste dans le sens où je veux protéger notre culture, notre éducation, mais c'est sûr que je suis fière d'être Canadienne. »

## Médecins spécialistes : Québec suspend la hausse des salaires

MARCO BÉLAIR-CIRINO  
CORRESPONDANT PARLEMENTAIRE  
À QUÉBEC  
LE DEVOIR

Le gouvernement québécois gèle sur-le-champ le salaire des médecins spécialistes, a indiqué le premier ministre, François Legault, mercredi après-midi.

D'ici à la conclusion d'une nouvelle entente, « il n'y aura pas de nouvelles augmentations », a-t-il laissé tomber après la séance hebdomadaire du Conseil des ministres. « Il y a des augmentations prévues qui vont être mises en fiducie. Donc ça, ça ne sera pas donné à partir de maintenant. »

« Ce n'est pas des montants importants », a indiqué par la suite le chef du gouvernement.

La Coalition avenir Québec soupçonne le gouvernement libéral d'avoir consenti une rémunération aux médecins spécialistes québécois supérieure à celle octroyée aux médecins spécialistes ontariens, ce qui serait, selon M. Legault, « injuste » et « inéquitable » pour les autres professionnels du réseau de la santé québécois qui « gagnent moins » que leurs confrères et consœurs de l'Ontario.

« Le rattrapage qui était prévu pour les médecins spécialistes n'a jamais été prévu pour dépasser la rémunération de l'Ontario ou du reste du Canada », a réitéré M. Legault.

En campagne électorale, le chef caquiste avait promis de récupérer la somme versée en trop aux médecins spécialistes par le gouvernement lors

des dernières négociations, qu'il évaluait à 1 milliard de dollars.

### De la poudre aux yeux ?

La Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) a indiqué mercredi soir que « l'entente en vigueur ne prévoit aucune augmentation de la rémunération pour les médecins spécialistes jusqu'en 2023 ».

« Seules des sommes destinées à la gestion du réseau ou à des services directs aux citoyens, comme le déploiement de plans de couverture dans les spécialités de base, demeurent à être versées », a-t-elle précisé, appelant à mots couverts le gouvernement caquiste à verser les sommes prévues pour « ne pas affecter les patients ».

M. Legault a demandé au président du Conseil du trésor, Christian Dubé, de « négocier une entente qui est raisonnable » avec la FMSQ, et ce, « le plus rapidement possible ».

« On ne peut pas commencer les négociations tant qu'on n'a pas l'étude comparative [du traitement des médecins spécialistes québécois et ontariens] », a-t-il ajouté.

À cet égard, M. Legault a annoncé que le gouvernement de Philippe Couillard n'avait pas accordé le mandat d'exercer un tel exercice à l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS). « Malheureusement, on a eu une mauvaise surprise. En arrivant, on a vu que le mandat n'avait pas encore été donné. [...] On a été évidemment surpris, déçus », a-t-il expliqué aux journalistes.

**Il y a des augmentations prévues qui vont être mises en fiducie. Donc ça, ça ne sera pas donné à partir de maintenant.**

FRANÇOIS LEGAULT



Selon lui, l'équipe gouvernementale n'avait « pas réussi à s'entendre avec la FMSQ pour établir un devis ». « On va tout faire pour s'entendre avec la FMSQ sur un devis, mais il faut que le dossier avance », a-t-il lancé.

À la demande de M. Dubé, la négociatrice en chef du gouvernement Édith Lapointe devra trouver un terrain d'entente avec la fédération médicale.

La FMSQ a souligné mercredi soir que l'étude comparative sur la rémunération des médecins « portera sur l'ensemble du pays » et non seulement sur le Québec et l'Ontario, ce qui risque de donner du fil à retordre à des chercheurs pressés par le temps.

L'opposition libérale a été incapable de dire si l'étude comparative sur la rémunération des médecins québécois et ontariens a été commencée, ou même de confirmer que l'ICIS a bel et bien été mandaté pour la faire.

« Ce que je comprends, c'est qu'il y a entente entre le gouvernement, la FMSQ et l'ICIS pour amorcer cette étude-là. À savoir exactement où ils en sont, la meilleure personne pour vous répondre, c'est le gouvernement actuel et la FMSQ », a répété le nouveau critique libéral en santé, André Fortin.

« Vous pourriez demander exactement à la FMSQ, à l'ICIS et au gouvernement actuel où ils en sont rendus », a-t-il encore suggéré. « Il y avait une entente. À savoir où ils étaient rendus, les meilleures personnes pour vous le dire, c'est le gouvernement et la FMSQ. »

L'ex-ministre de la Santé Gaétan Barrette a quant à lui déclaré qu'il était possible que l'ICIS ait été mandaté pour mener l'étude, mais qu'il ne l'ait pas commencée.

« Mais je peux vous dire une chose, selon les dernières informations que j'avais lorsque j'étais en poste [...] les travaux qui mènent à l'étude ont été commencés », a-t-il déclaré.

Avec Marie-Michèle Sioui

## En cinq points

**Âge :** 48 ans  
**Ville natale :** Belœil  
**Modèle politique :** Justin Trudeau  
**Profession :** entrepreneure en communication marketing, puis présidente de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec  
**Enjeux qui la préoccupent :** les personnes handicapées, la santé mentale, les commissions scolaires, la vie familiale

Le rôle des libéraux anglophones dans la nouvelle vision du parti sera de « s'assurer que nous sommes bilingues », mais aussi d'« assimiler la culture francophone le plus possible, que ce soit dans [notre] milieu de vie personnel, au travail ou autre », croit-elle.

« Ça veut dire qu'il faut parler en français, qu'il faut travailler en français — ça, c'est très important —, mais aussi se réserver une place pour dire : je fais partie d'une communauté minoritaire, alors j'ai le droit et le choix d'envoyer mes enfants à l'école anglophone, par exemple. »

Dans le même entretien, Jennifer Maccarone cite Justin Trudeau comme un modèle politique, car elle estime notamment qu'il est « à l'écoute de tous les citoyens », « jeune » et axé sur le « travail de terrain ».

Sans craindre la contradiction, elle affirme être une consommatrice de culture québécoise, et cite avec auto-dérision son obsession du moment pour la télé-réalité *Occupation double*.

« Please don't put that in there! » lance-t-elle en riant, dans l'unique phrase qu'elle prononcera en anglais au cours de la rencontre.

« Mais c'est ça, la vérité, admet-elle dans un fou rire. Je suis une semaine en retard, donc si jamais tu l'écoutes, tu ne me dis rien! »

## EN BREF



### Cannabis : Carmant veut hausser l'âge légal « d'ici 180 jours »

Le ministre Lionel Carmant a dit mercredi qu'il souhaitait resserrer l'accès au cannabis, notamment en haussant de 18 à 21 ans l'âge de consommation de la drogue douce, dans les 100 premiers jours du gouvernement Legault. Dans les 180 premiers jours... s'est-il repris plus tard. L'élue, qui s'est vu confier le dossier du cannabis, a dit vouloir « éviter la banalisation et prévenir les effets délétères à long terme » de la consommation de cannabis. « Ce qui nous inquiète, ce sont les complications psychiatriques pour les jeunes », a expliqué le neurologue. Le nouveau ministre n'appréhende pas un afflux d'individus âgés de 18, 19 et 20 ans, qui auraient fait l'essai et pris goût au *pot* en toute légalité depuis le 17 octobre dernier, vers le marché noir lors de l'entrée en vigueur de la loi plus restrictive de la CAQ. Le gouvernement Legault misera sur la prévention, mais aussi sur la répression, pour dissuader les « jeunes » de consommer de la marijuana, M. Carmant évoquant des « amendes ».

Le Devoir

LEDEVOIR

1265, rue Berri, 8<sup>e</sup> étage,  
Montréal (Québec) H2L 4X4  
Métro Berri-UQAM  
Ouvert du lundi au vendredi  
de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous sur LeDevoir.com et sur nos réseaux sociaux



### RÉDACTION

Téléphone  
514 985-3333  
Courriel  
redaction@ledevoir.com

### RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION

Téléphone  
514 985-3333

### ABONNEMENTS

(du lundi au vendredi  
de 7 h 30 à 16 h 30)  
Téléphone  
514 985-3355  
Extérieur de Montréal  
1 800 463-7559 (sans frais)  
Courriel  
abonnements@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-5967

### PUBLICITÉ

Téléphone  
514 985-3399  
Extérieur de Montréal  
(sans frais)  
1 800 363-0305  
Courriel  
publicite@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-3340

### AVIS PUBLICS ET APPELS D'OFFRES

Téléphone  
514 985-3452  
Courriel  
avisdev@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-3340

### PETITES ANNONCES ET PUBLICITÉ PAR REGROUPEMENT

Téléphone  
514 985-3322  
Courriel  
petitesannonces@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Jacques de Mirabel, division de Québec Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation SunMedia, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.